RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

LA DSN ET LE COMPTE DE PENIBILITE

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Appréhender la mise en place obligatoire au 1er janvier 2016 de la DNS pour toutes les entreprises.
- Maîtriser la gestion déclarative du compte individuel de pénibilité.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Apports théoriques alternés avec des exercices pratiques.

Programme

1. LA DSN

- Présentation des phases 1 et phases 2 de la DSN
- Les enjeux de la DSN et la simplification des déclarations sociales
- La transmission dématérialisée des déclarations sociales obligatoires, le support technique, le fichier EDI
- Liste des déclarations périodiques obligatoires supprimés et remplacées par la DSN
- Les déclarations des événements liés à la présence des salariés et leurs suivis (la maladie, les accidents du travail, le congé maternité, le congé paternité)
- Les attestations de salaire pour le calcul des indemnités versées par la Sécurité Sociale
- La re-matérialisation de l'attestation de salaires de l'employeur des salariés quittant l'entreprise

Durée de formation
1 jour soit 7 heures

Public
Comptables, employés(e) du service paie, collaborateurs de direction.

Prérequis
Connaître les fondamentaux de la paie et des déclarations sociales.

Niveau / Certification Obtenue
Attestation de formation et certificat de réalisation.

Type de formation / stage
Présentiel

Intra/Inter/Accompagnement individuel

LA DSN ET LE COMPTE DE PENIBILITE

- Les formalités de radiation des organismes de prévoyance collectives obligatoires
- La portabilité des droits
- Le site net-entreprises.fr et la consultation du tableau de bord
- Le traitement du relevé d'anomalies transmis par les services de l'ACOSS
- L'information obligatoire et individuelle des salariés de l'usage par l'entreprise de la DSN et le droit des salariés à consultation des informations transmises et le cas échéant à rectification.

2. LE COMPTE DE PENIBILITE

- Les risques professionnels et la pénibilité au travail
- Liste des 4 facteurs de pénibilité arrêtés pour 2015 et liste des 6 facteurs prévus pour 2016
- Les modalités de la tenue du compte individuel de pénibilité dans l'entreprise
- Le référentiel de branche des facteurs de pénibilité dans le cadre des accords nationaux (BTP, Transport, etc.)
- La déclaration annuelle à la CNAVTS des salariés exposés
- La cotisation additionnelle obligatoire des entreprises comportant des salariés exposés